

## Procédures pour contester le nouveau rôle

Si vous êtes en désaccord avec la nouvelle évaluation de votre propriété, il est possible d'en faire la contestation en déposant une demande de révision avant le 1er mai 2025, en suivant la **procédure inscrite à l'endos de votre avis d'évaluation**.

Avant d'entreprendre cette démarche, nous vous invitons à venir rencontrer l'équipe du service d'évaluation de la MRC de Matawinie qui sera disponible pour répondre à vos questions entourant votre nouvelle évaluation.

**Attention, les rencontres se font sur rendez-vous seulement**

**Quand? 12 mars 2025 de 9 h à 15 h 30**

**Où? Salle du conseil  
241, rue Coutu  
Sainte-Émélie-de-l'Énergie**

Pour prendre rendez-vous :  
450 886-3823 poste 207 en mentionnant le matricule de votre propriété, votre nom, votre numéro de téléphone et le motif de votre demande, et ce,  
**AVANT le 28 février 2025.**

**IMPORTANT** : lors de votre visite, vous devrez avoir en main :  
- votre compte de taxes 2025  
- une procuration si vous représentez un propriétaire  
- tous les documents pertinents à votre questionnement

## Paiement en 5 versements

Si votre compte de taxes est supérieur à 300 \$, nous vous offrons la possibilité de le payer en cinq versements.

Dates à retenir :

3 mars, 5 mai, 7 juillet, 8 septembre et 10 novembre 2025

## Modes de paiement

- par chèque
- par prélèvements bancaires préautorisés (contacter : [sec.admin@steemelie.ca](mailto:sec.admin@steemelie.ca))
- par internet auprès de votre institution bancaire

## Tous les détails du budget

<https://steemelie.ca/fr/connaitre/budget>



## Alertes municipales

Pour être avisé en cas d'urgence ou de problématique imminente, inscrivez-vous à notre système d'alertes municipales.

<https://sainte-emelie.alertesmunicipales.com/>



# Budget 2025

## Mot du maire

La confection des comptes de taxes pour l'année 2025 ne fut pas une tâche facile pour l'équipe municipale qui devait composer avec les augmentations des dépenses d'une part et le dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal qui vient modifier le partage fiscal de la Municipalité. Ceci étant dit, nous sommes fiers de vous présenter le travail accompli et entamons cette dernière année de notre mandat avec enthousiasme afin de poursuivre les projets de développement de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et l'amélioration des services aux citoyens.

## Nouveau rôle d'évaluation 2025-2027

Cette année marque le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation avec une hausse moyenne de 62 % de la valeur des propriétés. Ce dernier reflète l'effervescence du marché immobilier depuis quelques années.

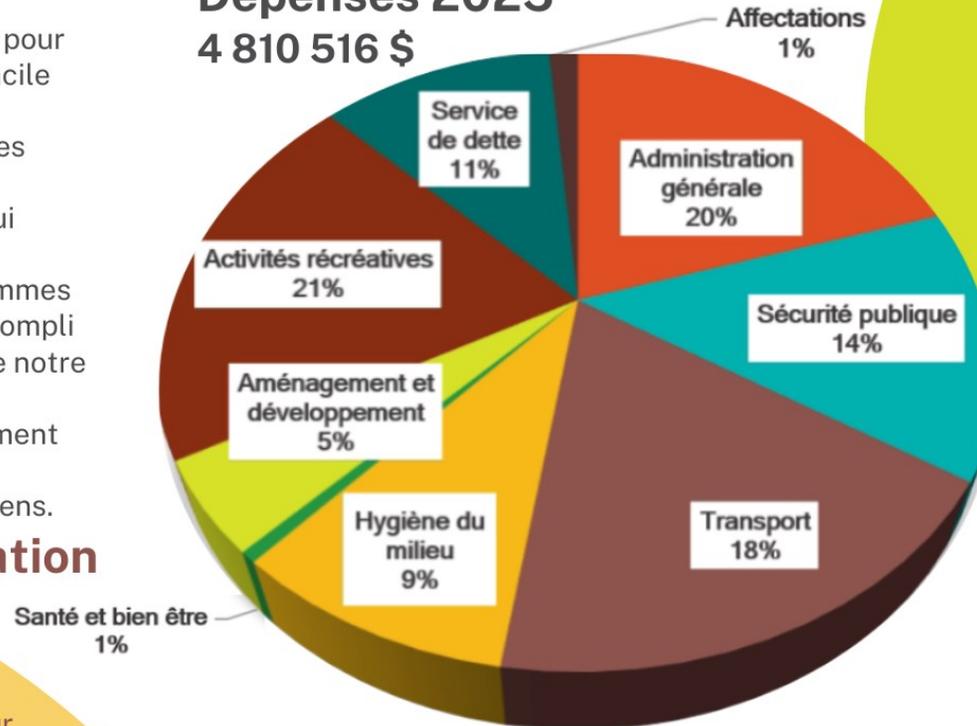
Le rôle d'évaluation foncière est élaboré en fonction des règles prescrites par la Loi provinciale sur la fiscalité municipale qui utilisent, entre autres, les valeurs marchandes des propriétés au 1er juillet 2023.

## Impact du nouveau rôle

Bien que le rôle ait augmenté de façon importante, les dépenses prévues au budget 2025 n'ont pas subi la même inflation, ce qui se traduit par une baisse du taux d'imposition général afin d'ajuster les revenus de taxation foncière. La répartition des variations de la valeur des propriétés ne se fait pas de façon uniforme sur le territoire aussi, il est possible que votre compte de taxes augmente ou diminue.

## Dépenses 2025

4 810 516 \$



## Immobilisations

Services	Projets	2025
Voirie	Achat Camion 6 roues	250 000 \$
	Travaux 5ième Rang	10 500 \$
Hygiène du milieu	Achat Bacs à compost	175 000 \$
Loisirs	Installation de jeux d'eau Parc des loisirs	335 000 \$
	Rénovation du chalet bleu Parc nature émélinois	350 000 \$

Taxes	2024	2025
Taxes foncières générales	0,95 \$ / 100 \$	0,59 \$ / 100 \$
Taxes sécurité publique	Terrain vacant : 190,00 \$	Terrain vacant : 204,50 \$
	Terrain bâti : 380,00 \$	Terrain bâti : 409,00 \$
Connexion Matawinie	19,80 \$ / Terrain bâti	12,67 \$ / Terrain bâti
Taxe spéciale aqueduc <sup>(3)</sup>	315,27 \$ / immeuble	371,50 \$ / immeuble
Taxe spéciale égout <sup>(3)</sup>	123,93 \$ / immeuble	110,37 \$ / immeuble
Service aqueduc <sup>(3)</sup>	194 \$ / unité rés.	194 \$ / unité rés. <sup>(1)</sup>
Service égout <sup>(3)</sup>	210 \$ / unité rés.	260 \$ / unité rés. <sup>(2)</sup>
Matières résiduelles	172 \$ / unité rés.	172 \$ / unité rés.
Certificat location court terme	750 \$ / immeuble	750 \$ / immeuble
Entretien hivernal chemin Desmarais <sup>(3)</sup>	Terrain vacant : 142,45 \$	Terrain vacant : 176,79 \$
	Terrain bâti : 268,49 \$	Terrain bâti : 282,86 \$

(1) Tarifs inchangés pour toutes les catégories d'immeuble

(2) Tarifs augmentés de 50 \$ pour toutes les catégories d'immeuble

(3) Taxes sectorielles applicables seulement aux immeubles desservis